

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance du
3 mai 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le mercredi 3 mai 2017, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-2017-146 Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

05-2017-147 Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2017 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS

- | | | | | | |
|-----|--|-------------------------------------|-----|---|-------------------------------------|
| 5.1 | Voirie (Germain Martin) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.4 | Tourisme (Charles Audet) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.2 | Loisirs et urbanisme
(Alain Brochu) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.5 | Culture (Pauline T. Poirier) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.3 | Incendie (Rock Rousseau) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.6 | 150 ^e Anniversaire
(Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |

Les rapports sont ou ont été remis aux membres.

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

- 6.1 Procès-verbal du 4 avril 2017.
- 6.2 Procès-verbal du 11 avril 2017.
- 6.3 Procès-verbal du 20 avril 2017.
- 6.4 Procès-verbal du 27 et 28 avril 2017.

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

05-2017-148

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil approuve l'état des recettes et dépenses pour le mois d'avril 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

- 8.1 Présentation de la situation financière de l'année 2016

05-2017-149

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le rapport des vérificateurs concernant les états financiers de l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 8.2 Lecture et adoption des comptes de 1 500\$ et plus

05-2017-150

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 avril, totalisant un montant de 1 162 710.79 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au COGESAF.

05-2017-151

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil nomme M. Jacques Lessard, maire comme représentant de la Ville de Disraeli pour signer au COGESAF pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Autorisation de participation au congrès de la FISA à M. Carol Jacques vice-président du syndicat des employés municipaux de Coleraine-Disraeli.

05-2017-152

CONSIDÉRANT QUE le représentant du syndicat désire assister au congrès FISA 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès se déroulera les 31 mai, 1 et 2 juin 2017 à Laval;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise M. Carol Jacques, vice-président du syndicat des employés Coleraine-Disraeli à participer au Congrès de la FISA les 31 mai au 2 juin 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Autorisation de paiement à Conex Ébénisterie commerciale inc. pour l'ameublement dans le projet de la marina.

05-2017-153

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Conex Ébénisterie commerciale inc. au montant de 7 298.31 \$ taxes incluses pour l'ameublement dans le projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Autorisation de paiement à Poralu Marine pour l'achat de borne d'éclairage pour les quais à la marina.

05-2017-154

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Poralu Marine au montant de 9 617.66 \$ taxes incluses pour l'acquisition de borne d'éclairage pour les quais de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. pour des honoraires professionnels dans le projet de la marina.

05-2017-155

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à SNC Lavalin inc. au montant de 3 348.65 \$ incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. pour des honoraires professionnels pour la préparation du plan d'intervention.

05-2017-156

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à SNC Lavalin inc. au montant de 8 071.25 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels pour la préparation du plan d'intervention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante pour des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable.

05-2017-157

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Construction de l'Amiante inc. du montant de 482 584.81 \$ taxes incluses pour les travaux de mises aux normes de l'usine d'eau potable décompte progressif numéro 9.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Autorisation de fermeture de rues pour le circuit patrimonial le 3 juin 2017.

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement du circuit patrimonial aura lieu le 3 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement, un défilé avec animation musicale sera réalisé;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de fermer une partie de la rue Champoux entre la rue Saint-Joseph et la rue Saint-Antoine;

En conséquence, il est,

05-2017-158

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise la fermeture de la rue Champoux (entre la rue Saint-Joseph et la rue Saint-Antoine) afin d'y réaliser le défilé musical le 3 juin 2017 entre 14h et 15h.

QUE les organisateurs doivent s'assurer de la pleine sécurité des usagers durant le trajet.

QUE l'événement, en cas de pluie, sera reporté au 4 juin 2017 aux mêmes heures et conditions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Autorisation de fermeture d'une rue à l'occasion de la Journée Trippante le 8 juillet 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Journée Trippante se déroulera le 8 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de fermer une partie de la rue Champoux entre le 6^e rang et la rue Lavoie;

En conséquence, il est,

05-2017-159

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise la fermeture de la rue Champoux entre le 6^e rang et la rue Lavoie pour la tenue de la Journée Trippante, entre 11h et 17h.

QUE les organisateurs devront s'assurer de l'aspect sécurité et de la signalisation en conséquence pour la durée de leur événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Autorisation de paiement à Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers 2016.

Il est,

05-2017-160

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 6 898.50 \$ taxes incluses pour la vérification des états financiers pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Autorisation de paiement à Atelier PG Jacques pour les travaux de ventilation à la marina de Disraeli.

05-2017-161

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Atelier PG Jacques au montant de 2 358.14 \$ taxes incluses pour les travaux de ventilation dans le projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Dons et aides aux organismes pour l'année 2017.

05-2017-162

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la remise des dons et aides aux organismes pour l'année 2017;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil octroie les aides financières aux différents organismes de la façon suivante :

- Cinéma du lac..... 1 000 \$
- Comité culturel de Disraeli 8 000 \$
- Fête des bénévoles 1 000 \$
- Harmonie de Disraeli 900 \$
- Société historique de Disraeli 300 \$
- Loisirs Aramis 1 500 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Soumission pour les travaux de pavage – saison estivale, octroi du contrat.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux de pavage pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été déposées, leurs prix pour les travaux de la Ville, soient :

- Pavage Centre-Sud du Québec inc.
- Pavage Garneau
- Pavage Estrie-Beauce
- Pavage Plamondon

	Pavage Centre- Sud du Québec inc.	Sintra inc.	Pavage Garneau	Pavage Estrie Beauce	Pavage Plamondon
Réparation profileuse	165 \$		149 \$	145 \$	142.29 \$
Pose à la profileuse	140 \$		141 \$	135 \$	122.58 \$
Réparation trottoirs	250 \$		214 \$	195 \$	199.75 \$
Réparation des rues à la main	250 \$		214 \$	195 \$	199.75 \$

CONSIDÉRANT QU'après vérification et analyse des soumissions, l'octroi du contrat peut être accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

05-2017-163

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
 Et résolu

QUE le Conseil octroie le contrat de pavage pour saison estivale 2017 à Pavage Plamondon, plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 **Engagements des étudiants pour la saison estivale 2017.**

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est propice à la réalisation de certains travaux qui peuvent être réalisés par des étudiants ainsi que pour l'animation des terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'étudiants pour combler les postes disponibles;

05-2017-164

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
 Et résolu,

QUE le Conseil engage les étudiants suivants pour la saison estivale 2017 (période du 8 mai et le 1^{er} septembre 2017) :

- Danyk Grenier, poste de journalier aux travaux publics
- Émilie Lachance, coordonnatrice des activités estivales
- Laurie Lambert, animatrice au terrain de jeux
- Sydney Goulet, animatrice au terrain de jeux
- Claudia Lessard, animatrice au terrain de jeux
- Alyson Fortier, animatrice au terrain de jeux
- Zoic Jolin-Turcotte, animateur au terrain de jeux
- Lydia Gagné, si besoin selon le nombre d'inscriptions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 Autorisation de fermeture de certaines rues pour le défilé du circuit patrimonial dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement du circuit patrimonial aura lieu le 3 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement un défilé avec animation musicale sera réalisé;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de fermer certaines rues pour la tenue dudit défilé;

05-2017-165

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la fermeture des rues suivantes pour la durée du défilé du circuit patrimonial :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| → rue Champoux | → avenue Jacques-Cartier |
| → rue Laurier | → rue Hamel |
| → rue Saint-François | → avenue Champlain |
| → rue Saint-Louis | → rue Guertin |

QUE les organisateurs devront s'assurer de la pleine sécurité des usagers pendant tout le trajet.

QUE l'événement, en cas de pluie, sera reporté au 4 juin 2017 aux mêmes heures et conditions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 Autorisation de passage sur l'emprise du chemin de fer sur le territoire de la Ville de Disraeli.

05-2017-166

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil accepte la demande du Club de motoneiges Beauce-Frontenac demandant la permission de passer dans l'emprise du chemin de fer sur le territoire de notre municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 Demande de la Chambre de Commerce de Disraeli pour l'utilisation du parc de la Gare pour un marché public.

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Disraeli a fait la demande pour l'utilisation du parc de la Gare afin d'y tenir un marché public durant tous les samedis de l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE le marché public débutera le samedi 24 juin 2017 pour se terminer le samedi 2 septembre 2017;

05-2017-167

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Chambre de Commerce de Disraeli à utiliser le bâtiment du parc de la Gare pour y tenir un marché public à tous les samedis de l'été le tout débutant le 24 juin 2017 pour y terminer le 2 septembre 2017 de 9h à 12h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 Procédure pour l'immobilisation des actifs de la Ville de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli s'est conformée aux exigences comptables en matière d'amortissement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les montants à comptabiliser en tenant compte des amortissements ;

05-2017-168

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli immobilise tout actif qui excède une valeur de 5 000 \$ pour l'ameublement de bureau, la machinerie, l'outillage et les équipements.

QUE la Ville de Disraeli immobilise tout actif qui excède une valeur de 10 000 \$ pour les travaux d'infrastructures et de construction / rénovation de bâtiment.

QUE la méthode d'amortissement utilisée soit la méthode linéaire, laquelle sera calculée selon les taux d'amortissement suggérés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 Vente du camion Inter 1991.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par avis public pour la vente du camion Inter 1991;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune offre de la part de soumissionnaire au prix demandé par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) personnes ont souligné leur intérêt à faire l'acquisition du camion Inter 1991 et ont déposé une offre de prix à la Ville;

05-2017-169

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la vente du camion Inter 1991 à M. Marc Turgeon au prix de 2 000 \$ plus les taxes applicables et autres coûts s'il y a lieu pour ce genre de transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 Autorisation de paiement à Quais Beulac inc. – achat d’une barge pour la mise à l’eau des quais à la marina municipale.

05-2017-170

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Quais Beulac inc. au montant de 5 211.82 \$ taxes incluses pour l’achat d’une barge pour la mise à l’eau des quais à la marina municipale.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

9.21 Remboursement des montants financés en trop sur certains règlements d’emprunt.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des financements permanents pour certains règlements d’emprunt;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) règlements de secteur ont été financés avec des montants supérieurs à ceux réellement réalisés par les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) règlements impliqués sont les suivants :

- Règlement numéro 528 (infrastructures route 112) 59 233 \$
- Règlement numéro 537 (rue Champoux) 103 935 \$
- Règlement numéro 580 (station de pompage Champagnat) 155 626 \$

CONSIDÉRANT QU’il s’agit de trois (3) règlements de secteur et que les immeubles impliqués dans ces règlements se voient imposés un montant de taxes supplémentaires à ce qu’ils devraient déboursier en réalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de régulariser la situation avant la fin du terme de chacun des règlements;

05-2017-171

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le remboursement des règlements d’emprunt numéro 528, 537 et 580 aux immeubles touchés pour le secteur concerné sur une période de 15 ans soit de l’année 2018 à 2032.

QUE le remboursement se fera en 15 versements égaux pour chacun des règlements à savoir :

- Règlement numéro 528 : 15 versements de 3 949 \$ = 59 233 \$
- Règlement numéro 537 : 15 versements de 6 929 \$ = 103 935 \$
- Règlement numéro 580 : 15 versements de 10 375 \$ = 155 626 \$

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

9.22 Remboursement intégral de la dette du règlement numéro 554 pour le motel industriel.

CONSIDÉRANT QUE le solde de la dette du règlement numéro 554 se chiffre à 422 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE la vente du motel industriel en 2016 permettra de rembourser ce montant en totalité;

CONSIDÉRANT QU'afin de ne pas imputer ce montant sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 nous pouvons absorber les coûts par l'entremise des revenus financiers et sur certains soldes disponibles sur des règlements d'emprunt fermés;

05-2017-172

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le remboursement de la dette sur le règlement d'emprunt numéro 554 de la façon suivante :

- Utilisation des soldes disponibles sur les règlements d'emprunt fermés suivants :
 - Règlement numéro 550 : 239 539.84 \$
 - Règlement général : 152.66 \$

- Utilisation des surplus affectés suivants :
 - Chevaliers de Colomb 10 000.00 \$
 - Caserne incendie 2 000.00 \$
 - Aide aux entreprises 20 000.00 \$
 - Mise aux normes 135 088.00 \$

- Utilisation du surplus non affecté 16 199.50 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.23 **Autorisation de paiement à Groupe Ultima inc. pour les assurances de la Ville pour l'année 2017 (Mutuelle des municipalités du Québec).**

05-2017-173

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement au Groupe Ultima inc. au montant de 51 632 \$ pour les assurances de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.24 **Autorisation de paiement à Métal Laroche inc. – achats des quais pour la marina municipale.**

05-2017-174

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Métal Laroche inc. au montant de 78 987.83 \$ taxes incluses pour l'achat des quais dans le cadre de projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.25 **Appui à la municipalité de Saint-Jacques-Le-Majeur-de-Wolfestown pour l'installation de la fibre optique sur le territoire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-Le-Majeur-de-Wolfestown désire desservir son territoire avec la fibre optique de façon à permettre à tous ses résidents d'avoir accès à Internet ;

CONSIDÉRANT QUE les technologies de l'information et des communications sont des moteurs essentiels du développement économique des collectivités rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à Internet haute vitesse est devenu un élément fondamental de la vie moderne;

05-2017-175

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli donne son appui au projet de l'installation de la fibre optique sur le territoire de Saint-Jacques-Le-Majeur-de-Wolfestown;

QUE la Ville autorise également le passage sur son territoire de cette fibre pour desservir le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-Le-Majeur-de-Wolfestown.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

Aucun

11.-AUTRES SUJETS

A venir.

12.-PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions.

13 &14.- CLÔTURE & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

05-2017-176

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé tout un chacun des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Jacques Lessard, maire

Patrice Bissonnette, Dir. Gén. /Sec.-trés.
